RETRAITES

Pourquoi tant d'acharnement?

→ par Jacques Guyot, responsable du secteur Retraités

Recul de l'âge du départ en retraite, allongement de la période de référence ou encore rattachement au régime général, l'avenir des retraites de la fonction publique est-il menacé à court terme ?

Dour les retraites, la convergence entre les sept candidats de la primaire de la droite était remarquable : âge légal de départ reculé progressivement jusqu'à 65 ans, abandon du dernier indice pour les fonctionnaires, création d'une caisse de retraite.

Pour Fillon, le vainqueur, les 65 ans seraient mis en place d'ici à 2020, rythme démentiel jamais vu en Europe, les vingt-cinq meilleures années

serviraient de référence pour les fonctionnaires avec création d'une caisse de retraite. À long terme, les retraites de base et complémentaires devraient fusionner pour constituer un régime par points, où l'âge de départ ne serait pas le même pour tous. Enfin, Fillon souhaite mettre en place un étage de retraite par capitalisation « de type Perco-PERP » pour compléter le régime par répartition.

Il faut dire aussi que la Cour de comptes, au nom de la politique d'austérité européenne, avait elle aussi enfoncé le clou et proposait pour les fonctionnaires : allongement de la période de référence de cinq à dix ans, rabotage des droits familiaux, suppression des bonifications de dépaysement pour services hors d'Europe, etc., mais ne préconisait pas le rattachement au régime général, seulement la fusion des régimes des trois fonctions publiques. Les pensions de la fonction publique d'État ne relèveraient plus du budget de l'État mais d'une caisse de retraite.

Pourtant, les règles différentes des régimes public et privé conduisent à des taux de remplacement presque identiques, ce que reconnaît la Cour des comptes dans son rapport disponible sur son site.

L'avenir des retraites par répartition est-il menacé? Pas pour l'instant et par exemple, les soldes des régimes de la fonction publique sont à l'équilibre (cf. le site de Locatis, édition du 28/10/2016).

QU'EN SERA-T-IL DANS LE FUTUR?

C'est ce qu'essaie de prévoir le Comité d'orientation des retraites (COR) dans son rapport de juin 2016. À vrai dire,



c'est compliqué et cela dépend de multiples facteurs.

LE NOMBRE DE RETRAITÉS

L'espérance de vie en forte hausse depuis trente ans - et comme par hasard, depuis que l'âge de départ à la retraite est passé de 65 à 60 ans - ne devrait plus connaître la même évolution, surtout si la Sécurité sociale est démantelée.

Même sans modification de l'âge légal, il y a un recul du départ à la retraite, surtout pour les femmes, avec la contrainte du nombre d'annuités nécessaires pour un taux plein et le couperet de la décote.

LE FINANCEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Il dépend des cotisations et d'abord du nombre d'actifs cotisants.

Entrent en ligne de compte le taux de

chômage, l'état de la natalité, le solde migratoire, le taux de croissance et la nature des emplois générés. En simplifiant les données, on calcule qu'avec un taux de croissance de 1,5 % et un taux de chômage de long terme de 7,8 %, le besoin de financement à l'horizon de vingtcinq ans n'est que de

0,1 % du PIB (page 50 du rapport du COR de juin 2016).

Ce que ne dit pas le COR, mais que souligne le SNESUP, le financement dépendra aussi de la répartition des richesses pro-

duites entre capital et travail, et donc du niveau des salaires, de la qualité des emplois, du temps de travail et en dernière analyse des rapports de forces établis par les organisations syndicales qui luttent, se battent avec les salariés et n'accompa-

gnent pas les régressions.

En définitif, rien d'urgent pour les cinq années à venir et beaucoup d'incertitudes et d'inconnues sur les années suivantes.

POURQUOI FAIRE DES RETRAITES L'UN DES THÈMES MAJEURS DE LA CAMPAGNE **DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE? QUELS SONT LES FORCES ET LES INTÉRÊTS QUI Y POUSSENT?**

Pour le patronat, il faut en finir avec l'État social qualifié d'État providence comme s'il tombait du ciel tous les matins. Il faut en finir avec les cotisations sociales (les charges selon leur novlangue). Il faut pousser les salariés vers des retraites par capitalisation gérées par des fonds de pension prédateurs pour l'emploi mais susceptibles de faire flamber les indices boursiers.

> Pour le gouvernement, il faut baisser les dépenses publiques, le nombre des fonctionnaires, leurs rémunérations (avec des écarts à cette règle pour les plus « méritants ») et le montant de leurs pensions tout en finançant le CICE et le CIR.

Le traité Merkel-Sarkozy, accepté par Hollande dès

son élection, fait obligation de réduire les dépenses publiques avec un contrôle des commissaires européens sur le budget. Voilà les vraies raisons du tintamarre médiatico-politique sur les retraites.

Avec un taux de croissance de 1,5 % et un taux de chômage de long terme de 7,8 %, le besoin de financement à l'horizon de vingt-cinq ans n'est que de 0,1 % du PIB.

